

RÈGLEMENT CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX LOIRE 2023

CSO / DRESSAGE / HUNTER/CCE



Divisions Clubs et Poneys

Disciplines proposées : CSO, Dressage, Hunter , CCE

5 étapes maximum par discipline pourront être labellisées « Circuit Départemental » et devront être programmées entre le 1er septembre et le 11 juin 2023.

Un classement sera fait en fonction des 5 étapes avec une **remise des prix générale à une date qui sera communiquée ultérieurement.**

Tous les cavaliers ayant obtenu un PODIUM pour le classement final de chaque série de chaque circuit, seront invités et récompensés par le CDE42 lors de cette cérémonie.

- **Divisions et indices** des circuits : Épreuves clubs et poneys (sauf AS)
Pour chaque circuit, le CDE et ses partenaires récompenseront les **3 meilleurs cavaliers** de chaque indice.

- Le CDE procède à la labellisation de certaines épreuves des étapes avant ouverture aux engagements du concours : ces épreuves sont notées « **Circuit Départemental** » sur les DUC.

En CSO et DRESSAGE :

Seules les épreuves GRAND PRIX sont labellisées.

En HUNTER, seules les épreuves MIXTES sont labellisées.

Toutes les épreuves FFE peuvent être organisées mais le classement des circuits se fera uniquement sur les épreuves labellisées « Circuit Dpt »

- Le niveau de compétition choisi doit être en lien avec le galop acquis : les séries 3 et 4 seront fermées aux galops 5 à 7 pour le classement des circuits
- Circuit DRESSAGE :
Les enseignants ne devront pas juger leurs cavaliers DEUX juges minimum par épreuve pour juger

CLASSEMENT DU CIRCUIT

- Seuls les cavaliers licenciés dans un club de la LOIRE pourront figurer dans le classement du CIRCUIT DEPARTEMENTAL LOIRE
- **Dans une série**, pour chaque **cavalier** (et non de chaque couple)
les 3 meilleurs résultats pour le DR
les 3 meilleurs résultats pour le Hunter et le CSO et le meilleur résultat pour le CCE
seront additionnés (voir calcul des points), dans chaque épreuve notée « CIRCUIT Dpt» sur les DUC.
- **Un cavalier doit participer au minimum à 2 étapes en CSO, hunter, CCE ou DRESSAGE pour faire partie du classement d'un circuit.**
Pour chaque épreuve d'une étape, seul le meilleur classement d'un cavalier est retenu.
- Un cavalier peut courir sur plusieurs indices (par exemple club 2 et club 3) mais il ne pourra pas être sur plusieurs podiums dans une discipline. En cas de présence éventuelle d'un cavalier sur 2 podiums différents, il ne sera conservé que le podium de l'indice le plus haut.

Par exemple, un cavalier 1er en club 3 et 3ème en club 2 sera récompensé en club 2.

COMPTAGE DES POINTS

- Pour chaque épreuve, chaque cavalier se verra attribuer des points qui dépendront du classement du cavalier et du nombre de partants. Les points seront arrondis au point entier supérieur. Pour le dressage et le hunter, c'est le quart indiqué sur les résultats enregistrés sur FFE CLUB qui est la base du calcul.
- Points pour un classement dans le 1er quart :
- ❖ 1er = 30 points + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 2ème = 25 pts + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 3ème = 20 pts + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 4ème = 15 pts + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 5ème = 10 pts + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 6ème = 9 pts + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 7ème = 8 pts + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 8ème = 7 pts + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 9ème = 6 pts + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 10ème = 5 pts + le tier des partants dans l'épreuve
 - ❖ 11ème et + = le tier des partants dans l'épreuve
- Points pour un classement dans le 2ème quart : Le dixième du nombre de partants
- Points pour un classement dans le 3ème quart et le dernier quart : 1 point

REMISE DES PRIX DES ÉTAPES

La dotation des épreuves des étapes est **faite par l'organisateur** de l'étape et inclut coupes, plaques, flots et lots, fournis par l'organisateur.

REMISE DES PRIX DES CIRCUITS

Tous les cavaliers ayant eu un **PODIUM** lors du classement FINAL des circuits seront invités à la REMISE DES PRIX DES CIRCUITS.

La participation à la cérémonie de remise des prix des cavaliers ayant un podium est obligatoire. Toute absence injustifiée fait perdre le bénéfice du classement, coupe, flots, plaques, cadeaux, dotations.

La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours.

RAPPEL

Le nombre de partants dans une étape du circuit ou dans certaines épreuves peut être limité (à la différence des championnats départementaux).

Pour chaque étape, nous vous rappelons que c'est un concours à part entière, et que tous les cavaliers peuvent y participer, qu'ils participent aux circuits ou non.

ACCEPTATION DU REGLEMENT DES CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX et DROIT À L'IMAGE

Les cavaliers (ou leur représentant légal) participant aux circuits départementaux acceptent ce présent règlement et autorisent la diffusion des photos susceptibles d'être prises lors de ces circuits et lors de la remise des prix.

En cas de refus, envoyer un mail au CDE à cde42@ffe.com